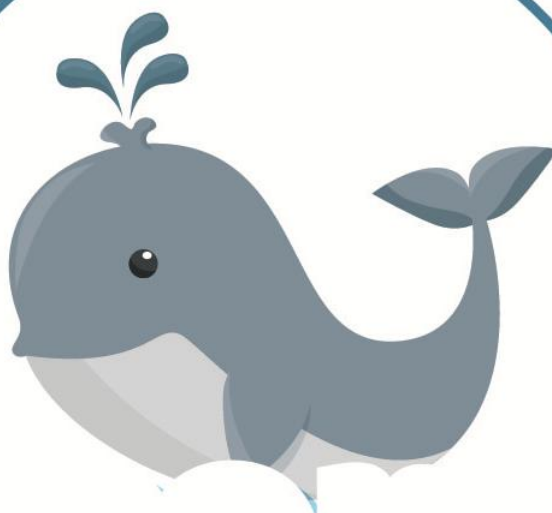


**Année 2021**



**PROJET**  
**d'établissement**

**Multi-accueil**  
**Mirabel'ange**

5 rue des hauts fossés  
54290 Bayon  
03 83 70 90 28  
mirabelange@cc3m.fr

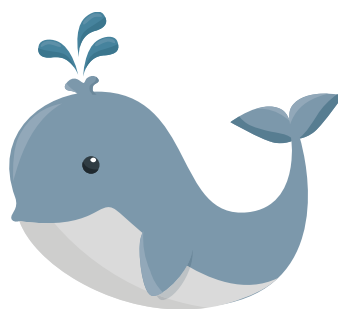
Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle  
56, avenue Pierre Sémard  
54360 Blainville-sur-l'Eau  
03.83.71.43.62  
secretariat@cc3m.fr - www.cc3m.fr

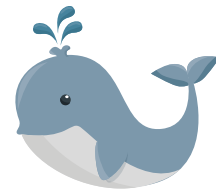


# Sommaire

<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>PROJET SOCIAL</b>	<b>6</b>
<b>I. LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEURTHE MORTAGNE MOSELLE</b>	<b>6</b>
1. LE TERRITOIRE	6
2. LES COMPÉTENCES INTERCOMMUNALES	7
<b>II. LA COMPÉTENCE PETITE ENFANCE</b>	<b>9</b>
1. LES MULTI-ACCUEILS	9
2. LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPE	10
3. LE RELAIS ASSISTANT MATERNEL	12
4. LE LIEU ACCUEIL PARENT ENFANT	13
<b>III. RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>14</b>
1. FERMETURES	14
2. L'ADMISSION	15
3. LE CONTRAT	15
<b>LE PROJET ÉDUCATIF</b>	<b>17</b>
<b>LE PROJET PÉDAGOGIQUE</b>	<b>18</b>
<b>I. LES MODALITÉS D'ACCUEIL</b>	<b>18</b>
1. LA PREMIÈRE VISITE	18
2. LA PÉRIODE D'ADAPTATION	18
3. LA JOURNÉE TYPE	21
<b>II. DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE</b>	<b>22</b>
1. L'ACCUEIL	22
2. LA PAUSE BOISSON	22
3. LE CHANGE, LES SOINS CORPORELS ET L'HYGIÈNE BUCCO DENTAIRE	23
4. LES REPAS	24
5. LE SOMMEIL	25
6. LE GOÛTER	26
7. LE DÉPART	26
<b>III. LES ACTIVITÉS</b>	<b>26</b>
1. LE JEU LIBRE	27
2. LES ACTIVITÉS SEMI-DIRIGÉES	27
3. LE RYTHME ET L'ENCADREMENT	28

4. JEUX EXTÉRIEURS	28
<b>IV. LES TEMPS FORTS</b>	<b>29</b>
1. L'ÉVEIL CORPOREL	29
2. L'HEURE DU CONTE	30
3. LES FÊTES AU MULTI-ACCUEIL	30
4. LA SORTIE DE FIN D'ANNÉE	31
5. LE SPECTACLE DE NOËL	31
6. LE JARDIN	31
<b>V. LA PRISE EN CHARGE DE LA SANTÉ</b>	<b>32</b>
1. ÉTAT DE SANTÉ DES ENFANTS	32
2. MISSIONS DE L'INFIRMIÈRE	32





# Introduction

Le projet d'établissement est un document écrit. C'est un travail de réflexion et de concertation mené par l'équipe pluridisciplinaire. Il est adapté aux besoins des usagers et de l'équipe. Il met en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant fixée par arrêté du ministre chargé de la famille.

Plus concrètement, il représente la réflexion d'équipe sur la manière de fonctionner lors des différents moments de la vie quotidienne et la façon dont l'équipe va s'organiser pour accompagner l'enfant et sa famille quel que soit le type d'accueil proposé. Il révèle et aborde les valeurs éducatives portées par l'établissement d'accueil du jeune enfant.

Il permet :

- d'organiser, de faire évoluer les pratiques et le fonctionnement de la structure ;
- de communiquer sur les missions et les moyens de les réaliser ;
- de s'assurer que chaque personne participant à la vie active de la structure a une place et des missions bien définies dans le fonctionnement au quotidien de cette dernière ;
- de favoriser des échanges entre les différents partenaires sociaux à savoir :
  - l'équipe de professionnels
  - les parents
  - le gestionnaire
  - la Caisse d'allocations familiales (CAF)
  - la Protection maternelle et infantile (PMI)

Le projet d'établissement se compose de trois projets :

- **Le projet social**: il situe la structure dans son environnement social, contextuel et géographique.
- **Le projet éducatif de la structure** : il a pour but d'énoncer clairement les valeurs éducatives fortes que le multi-accueil souhaite porter. Les objectifs guident les démarches éducatives des professionnels et sont mis en œuvre à travers les actions du quotidien, tout au long du déroulement de la journée.
- **Le projet pédagogique de la structure**: il aborde un cadre plus pratique. Il permet de définir de façon concrète la façon dont le projet éducatif va être mis en place au quotidien.

Le projet social et le projet éducatif sont communs aux cinq multi-accueils intercommunaux. Seul le projet pédagogique est propre à chaque structure.

*La période sanitaire actuelle oblige les professionnelles à adapter leurs pratiques, tout en mettant à l'honneur l'accueil bienveillant des enfants.*



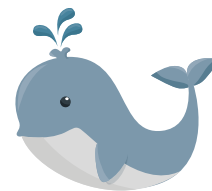
# CHARTRE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

## DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

- 1** Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- 2** J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3** Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4** Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5** Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6** Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7** Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8** J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9** Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
- 10** J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.







# Projet social

## I. LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEURTHE MORTAGNE MOSELLE

### 1. LE TERRITOIRE

La Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle (CC3M) est une intercommunalité à fiscalité propre, composée de 37 Communes sur un territoire étendu sur plus de 260km<sup>2</sup>. La Communauté de Communes est Installée au sein de la Région Grand-Est, dans le département de Meurthe-et-Moselle.

La CC3M est issue de la fusion en 2017 de la Communauté de Communes du Bayonnais et de la Communauté de Communes du Val de Meurthe (hormis Rehainviller), étendue aux communes d'Essey-la-Côte, Gerbéviller, Giriviller, Mattexey, Moriviller, Remenoville, Seranville et Vennezey issues de la Communauté de la Communes de La Mortagne. Elle compte 17 085 habitants (INSEE 2020).

Elle s'organise autour de trois bourgs-centres qui sont Bayon, Gerbéviller et Blainville-sur-l'Eau/Damelevières.



Le territoire dispose de nombreuses infrastructures communales, intercommunales et associatives relative à la petite enfance:

- 9 écoles maternelles
- Des Accueils Collectifs des Mineurs
- 5 multi-accueils
- 3 médiathèques
- 3 bibliothèques
- 1 ludothèque
- 1 relais d'assistant maternel
- 1 maison médicale (une autre en projet)
- 1 maison de santé (1 autre prévue pour 2022)
- 1 Établissement de Vie Social (EVS)
- 1 maison des Associations
- 1 Centre social

## 2. LES COMPÉTENCES INTERCOMMUNALES

A la création de la CC3M en 2017, les compétences exercées par les anciennes Communautés de Communes lui furent automatiquement transférées :

La Communauté de Communes du Bayonnais était compétente en matière de :

- Gestion et entretien d'un centre multi accueil pour les enfants de moins de 6ans
- Création, gestion et animation d'un lieu à destination des assistantes maternelles, des enfants et/ou de leurs parents.

La Communauté de Communes de la Mortagne était compétente en matière de :

- Actions en faveur de la petite enfance (0 à 6 ans non scolarisés) : gestion et animation d'un centre multi accueil.
- Gestion et animation d'un lieu à destination des assistantes maternelles, des enfants et/ou de leurs parents.
- Soutien aux structures gérant et animant des structures d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans non scolarisés.

La Communauté de Communes du Val de Meurthe n'exerçait aucune mission en lien avec la Petite enfance. Les Communes possédaient la compétence.

Par délibération du 12 juillet 2017, la CC3M décide de conserver la compétence Petite enfance. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, elle exerce les compétences suivantes :

- La gestion et entretien des cinq établissements multi-accueils communautaire, destiné à l'accueil des enfants de moins de 6 ans :
  - Mirabel'ange à Bayon
  - Frimousse à Gerbéviller (déléguée à l'association ADMR Mortagne)
  - Bergamote à Blainville-sur-L'eau
  - Les P'tits Mousses à Blainville-sur-L'eau
  - Les Loupiots à Damelevières
- La création, gestion et animation de lieu assurant un service à destination des assistantes maternelles, des enfants et/ou de leurs parents. C'est notamment le cas du Relais et

Assistance Maternelle (RAM) et des Lieux d'Accueil Parent Enfant (LAPE) établies sur le territoire de la communauté.

Par délibération en date du 28 mai 2019 la CC3M met fin à la convention de délégation de la gestion du multi-accueil Frimousse et a voté en faveur d'une reprise en régie de la structure au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les autres compétences de la CC3M, sont les suivantes :

**Les compétences obligatoires :**

- Aménagement du territoire
- Développement économique
- Développement touristique
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

**Les compétences optionnelles :**

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Action sociale d'intérêt communautaire (santé, jeunesse, personnes âgées, logement)
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

**Compétences facultatives :**

- Actions culturelles et socioculturelles d'intérêt communautaire
- Prestation de travaux de déneigement, d'entretien des espaces verts, chemins forestiers et menus travaux techniques
- Distribution publique d'énergie électrique
- Maîtrise d'ouvrage déléguée
- Transport et mobilité
- Convention chenil



## II. LA COMPÉTENCE PETITE ENFANCE

### 1. LES MULTI-ACCUEILS

#### a. LES STRUCTURES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la CC3M a la gestion en direct de cinq multi-accueils :

- **MULTI-ACCUEIL BERGAMOTE**

Ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30

Capacité d'accueil : 20 places

Cour Jean Jaurès 54360 Blainville-sur-l'Eau

03 83 75 73 52 / 06 48 74 28 30

[bergamote@cc3m.fr](mailto:bergamote@cc3m.fr)

- **MULTI-ACCUEIL FRIMOUSSE**

Ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30

Capacité d'accueil : 20 places

28 rue Saint Pierre 54830 Gerbéviller

03 83 73 20 25 / 06 07 16 64 34

[frimousse@cc3m.fr](mailto:frimousse@cc3m.fr)

- **MULTI-ACCUEIL MIRABEL'ANGE**

Ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30

Capacité d'accueil : 20 places

5 rue des hauts fossés 54290 Bayon

03 83 70 90 28 / 06 07 13 59 94

[mirabelange@cc3m.fr](mailto:mirabelange@cc3m.fr)

Le multi-accueil Mirabel'ange est situé dans le centre de Bayon. Il est proche des écoles maternelles Françoise Dolto et La Providence (privé) et du périscolaire « Le périscope ». Le collège de l'Euron et le centre culturel Henri Gaudel sont face au multi-accueil.

La structure, de plain-pied, se compose de 2 salles de vie (une grande et une plus petite), d'une salle de change, de 3 dortoirs, d'un vestiaire/ salle de pause pour les agents, d'un bureau, d'une cuisine et d'une lingerie. Un espace extérieur permet aux enfants de s'aérer. La salle du RAM et du LAPE située dans le multi-accueil est aussi régulièrement utilisée par l'équipe pour proposer des temps en petits groupes.

- **MULTI-ACCUEIL LES P'TITS MOUSSES**

Ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30

Capacité d'accueil : 20 places

22 rue du Rendez-vous 54360 Blainville-sur-l'Eau

03 83 75 04 59 / 06 48 74 28 48

[lesptitsmousses@cc3m.fr](mailto:lesptitsmousses@cc3m.fr)

- **MULTI-ACCUEIL LES LOUPIOTS**

Ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00

Capacité d'accueil : 24 places

4 rue Jean Moulin 54360 Damelevières

03 83 72 09 96 / 06 07 04 98 65

[lesloupiots@cc3m.fr](mailto:lesloupiots@cc3m.fr)

## 2. LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

La présence de deux adultes minimum est indispensable au fonctionnement de l'établissement, et à l'encadrement des enfants. Au minimum, un de ces adultes doit être professionnel diplômé de la Petite Enfance.

Le personnel de l'établissement est constitué:

- d'éducatrices de jeunes enfants ;
- d'une infirmière commune aux différents établissements ;
- d'auxiliaires de puériculture ;
- d'auxiliaires de soins (titulaires de CAP Accompagnant éducatif petite enfance/CAP Petite enfance ou expérimentées dans la profession d'assistante maternelle) ;
- d'agent(s) d'entretien.

Lorsqu'il est nécessaire, le personnel chargé d'assurer les remplacements sera qualifié et disposera de l'expérience requise pour la fonction à pourvoir. Les agents des autres structures intercommunales sont aussi sollicités pour effectuer ces remplacements.

La liste présentant le personnel est affichée dans le hall d'entrée à l'attention des familles.

### b. LA DIRECTRICE

La directrice est titulaire du diplôme d'Etat d'éducatrice de jeunes enfants et est placée sous l'autorité hiérarchique du Responsable du Pôle Petite enfance et de la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes.

Elle est garante de la qualité d'accueil des enfants et du suivi des relations avec les familles. Elle encadre l'équipe, les enfants, élabore et veille à l'application du projet d'établissement.

Elle assure la gestion administrative de la structure ainsi que l'organisation générale de l'établissement. Elle organise les réunions d'équipe et le suivi des stagiaires.

Elle garantit un suivi médical global de l'enfant, l'application des normes d'hygiène et de sécurité en lien avec l'infirmière et le médecin référent.

### c. LA DIRECTRICE ADJOINTE

Elle assure la continuité de la fonction de direction, en collaboration avec la directrice et pendant son absence. Elle veille au respect du projet éducatif, encadre les enfants et joue un rôle d'animation au sein de l'équipe.

Elle participe aux activités d'éveil et à la vie de la structure en général. Elle veille à la mise en place d'un accueil qualitatif des familles et a pour fonction de les conseiller si besoin.

#### d. L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Les éducatrices de jeunes enfants, les auxiliaires de puériculture et les auxiliaires de soins assurent les soins et l'éveil du jeune enfant en étant attentifs à son bon développement et plus particulièrement sur le plan de l'hygiène, de l'alimentation, du sommeil et de la santé.

#### e. LE PERSONNEL D'ENTRETIEN

L'agent d'entretien participe à la qualité de l'accueil des enfants en assurant l'entretien quotidien des locaux et des équipements. Il respecte les règles d'hygiène définies par les protocoles de la Communauté de Communes, conformément à la réglementation en vigueur.

#### f. L'INFIRMIÈRE

L'infirmière apporte son concours à la directrice pour la mise en œuvre des mesures nécessaires au bien-être et au développement des enfants.

Elle veille notamment, en concertation avec le médecin de l'établissement et la famille :

- à la bonne adaptation des enfants et au respect de leurs besoins ;
- à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une affection nécessitant des soins ou une attention particulière (mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé) ;
- aux modalités de la délivrance des soins dont les enfants ont besoin et à la mise en œuvre des prescriptions médicales le cas échéant.

En concertation avec le médecin de l'établissement, elle définit le cadre et les modalités d'intervention des soins d'urgence, assure la mise en œuvre des préconisations et protocoles médicaux et enseigne au personnel de l'établissement les attitudes et les gestes efficaces en vue de la sécurité des enfants.

L'infirmière intervient dans les 5 multi-accueils de la CC3M.

#### g. LE MÉDECIN DE L'ÉTABLISSEMENT

La Communauté de Commune a établi une convention par multi-accueil avec des médecins du territoire. Ils veillent en collaboration avec l'infirmière, à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou d'autres situations dangereuses pour la santé.

Ils assurent les visites d'admission des enfants de moins de 4 mois pendant la semaine d'adaptation.

Ils élaborent des PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour les enfants porteurs d'un handicap ou souffrant d'une maladie chronique.

Ils réalisent une trace écrite si suite à notre échange téléphonique, ils ont préconisé une mesure spécifique (retour à domicile de l'enfant, consultation médicale conseillée....) concernant un enfant accueilli sur le multi-accueil.

Complémentaire de la PMI, le médecin d'établissement organise occasionnellement des actions d'éducation et de promotion de la santé pour renforcer les connaissances des professionnelles des multi-accueils et parler ensemble des interrogations de santé rencontrées sur le terrain.

## h. LES AUTRES INTERVENANTS

### • LES STAGIAIRES

Dans un objectif de transmission de savoirs et d'échanges professionnels, des stagiaires de différentes formations (par exemple, 3<sup>ème</sup>, CAP Petite Enfance, Bac Accompagnement soins et services à la personne, formation Assistant de vie aux familles, d'auxiliaire de puériculture, ainsi que des stagiaires issus du Pôle emploi ou de la Mission locale) sont régulièrement accueillis au sein de l'établissement.

Ils sont régulièrement accueillis au sein de l'établissement. Ils sont présents auprès des enfants et sont amenés à s'occuper d'eux. Ces derniers restent sous la responsabilité des professionnels.

Un livret d'accueil des stagiaires a été élaboré afin de faciliter leur prise en charge. Il permet la présentation de la structure, de rappeler certaines informations essentielles au bon déroulement du stage.

### • LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS

Les partenaires et les agents de la Communauté de Communes dont les interventions auront pour objectif de proposer des activités d'éveil aux enfants (contes, éveil corporel...) peuvent intervenir dans les structures en fonction des besoins et objectifs définis dans le projet pédagogique.

## 3. LE RELAIS ASSISTANT MATERNEL

Les Ram ont une mission d'information tant en direction des parents que des professionnels de la petite enfance.

### En direction des parents

- Les Ram informent les parents sur l'ensemble des modes d'accueil (individuels et collectifs) existant sur le territoire concerné. Au-delà de cette information généraliste, ils peuvent également être des lieux de centralisation des demandes d'accueil spécifiques (horaires atypiques, accueil d'un enfant en situation de handicap), et orienter, sur des critères objectifs, les familles, vers un mode d'accueil correspondant.
- Les Ram délivrent une information générale en matière de droit du travail et orientent les parents vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques. Ils sensibilisent les parents sur leur rôle d'employeur et notamment sur les obligations qui en découlent (embaucher des salariés agréés, effectuer des déclarations conformes à l'activité exercée, etc.).

## En direction des professionnels

Les Ram informent :

- tous les professionnels de l'accueil individuel des jeunes enfants quant aux conditions d'accès et d'exercice de ces métiers ;
- les assistants maternels sur les différentes aides auxquelles ils peuvent prétendre ;
- les futurs professionnels sur l'ensemble des métiers de la petite enfance. En outre, les Ram délivrent une information générale en matière de droit du travail et orientent les professionnels vers les interlocuteurs privilégiés pour des questions spécifiques. Les Ram offrent un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles
- Les Ram constituent un lieu d'échanges et de rencontres ouverts aux parents, aux professionnels de la petite enfance et aux enfants.
- Les Ram ne sont pas chargés de la formation des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile mais ils contribuent à leur professionnalisation (groupes d'échanges entre professionnels, etc.).

Pour ce faire, ils s'appuient sur l'organisation :

- de temps collectifs, réunions à thème, conférences, manifestations festives en suscitant l'implication des assistants maternels et des parents ;
- d'activités d'éveil en favorisant le décloisonnement entre les différents modes d'accueil (recherche de complémentarité et collaboration avec les structures existantes : structures d'accueil, ludothèques, centres sociaux, etc.) ;
- d'actions favorisant le départ en formation continue.

Depuis novembre 2020, le RAM est situé dans les locaux administratifs de la CC3M.

## 4. LE LIEU ACCUEIL PARENT ENFANT

Les lieux d'accueil parents-enfants (LAPE) sont ouverts aux enfants âgés de moins de 6 ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte familial pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges. Cet accueil est gratuit.

La fréquentation d'un LAPE est basée sur le volontariat et le respect de l'anonymat ou au minimum la confidentialité.

Des professionnels formés à l'écoute sont présents pour assurer l'accueil des familles.

Participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels : tels sont les principaux objectifs de ces lieux.

Suite à la prise de compétence Petite Enfance au 1<sup>er</sup> Janvier 2018, la CC3M a souhaité étendre les services rendus aux familles à l'ensemble du territoire.

Un partenariat avec l'association Familles Rurales de Mont-sur-Meurthe a alors été contractualisé. Et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, quatre communes accueillent les séances du LAPE : Mont-sur-Meurthe, Blainville-sur-l'Eau, Gerbéviller et Bayon. Les deux accueillantes sont issues de la communauté de commune Meurthe Mortagne Moselle, et du Centre Social de Mont sur Meurthe.

### III. RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Un règlement de fonctionnement unique pour l'ensemble des multi-accueils intercommunaux a été adopté en 2019 suite à la volonté de la Communauté de Communes d'harmoniser les pratiques.

Il présente les établissements, les horaires d'ouverture et période de fermeture, les conditions d'admission et d'inscription des enfants, la participation financière des familles, les droits et devoirs de chacun concernant la santé de l'enfant et son bien-être,... Il est disponible sur le site internet de la CC3M.

Les enfants sont pris en charge par une équipe de professionnels de la petite enfance conformément aux dispositions des décrets :

- n°2000-762 du 1er août 2000, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;
- n°2007-230 du 20 février 2007 fixe le nombre maximal de places selon le type d'établissement et introduit la notion de règlement de fonctionnement ;
- n°2010-613 du 7 juin 2010 modifie le décret de 2007 et assouplit la capacité d'accueil des établissements ;
- aux instructions de la Caisse Nationale des Allocations Familiales en vigueur

Le projet social présente un extrait du règlement. Pour plus d'informations et de précisions, se référer au document complet.

#### 1. FERMETURES

Les établissements sont fermés :

- 3 semaines pendant l'été (les dates sont annoncées le plus tôt possible).
- 1 semaine pendant les vacances de fin d'année ;
- les éventuels ponts définis et communiqués ;
- en cas d'absences exceptionnelles des professionnels (en raison de formation professionnelle par exemple) ;
- ou en cas de force majeure.

Sous réserve des disponibilités et des contraintes d'organisation, un accueil occasionnel dans une autre structure que celle qui accueille habituellement leur enfant, pourra être proposé aux parents ou responsables légaux pendant la période estivale dans les cas suivants :

- en cas d'obligations professionnelles des deux parents ou responsables légaux non compatibles avec la période de fermeture estivale (avec présentation d'un justificatif des employeurs) ;
- au cas par cas, sur autorisation du Président de la Communauté de Communes et selon des besoins justifiés par les parents ou responsables légaux.



## 2. L'ADMISSION

### a. LA PRÉINSCRIPTION

Les familles s'adressent aux services administratifs de la Communauté de Communes. Ils émettent leurs préférences via un formulaire de préinscription, concernant l'établissement ou les établissements dans lequel (lesquels) ils souhaitent prioritairement inscrire l'enfant. Les demandes sont ensuite enregistrées dans un document partagé avec l'ensemble des structures.

Le critère principal de priorité d'admission est la domiciliation sur le territoire de la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle de l'un ou des deux parents ou responsables légaux. Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois à la date d'inscription ou d'entrée (en cas de déménagement programmé après le dépôt de la demande) de l'enfant dans l'établissement est demandé.

Les critères secondaires suivants sont également pris en compte (sans ordre de priorité):

- famille dont un autre enfant est actuellement en accueil régulier au sein de l'établissement ;
- famille avec un enfant porteur de handicap ou un autre enfant dans la même situation ;
- famille ayant une naissance multiple ;
- famille travaillant sur le territoire de la Communauté de Communes ;
- ordre chronologique d'inscription.

Les admissions sont prononcées sous réserve des places disponibles dans les établissements et en tenant compte au maximum des demandes des parents ou responsables légaux.

### b. L'INSCRIPTION

Lorsqu'une place est attribuée, un courrier est envoyé aux parents leur signifiant l'attribution de la place et dans quelle structure.

L'inscription est définitive lorsque le dossier d'inscription est rendu complet au multi-accueil, que les vaccinations sont à jour du calendrier vaccinal.

La date d'accueil convenue entre la directrice et les familles constitue le point de départ du contrat, et donc de la participation financière.

## 3. LE CONTRAT

### a. LES DIFFÉRENTS TYPES DE CONTRATS

- **Accueil régulier** : les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents. Il concerne tous les enfants de moins de 6 ans qui fréquentent régulièrement l'établissement selon un planning fixe et dont la place est réservée par un contrat annuel. Un contrat fondé sur le principe de la mensualisation est établi sur un volume d'heures déterminé avec les parents ou responsables légaux selon leurs besoins.

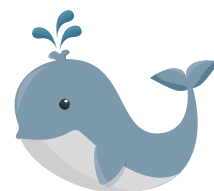
- **Accueil sur planning:** les besoins ne sont pas connus à l'avance et ne sont pas récurrents. La place est réservée par un contrat annuel.
- **Accueil occasionnel:** les besoins sont connus à l'avance, ponctuels et ne sont pas récurrents. Il y a réservation ou non du temps d'accueil, sans toutefois établir un contrat. La durée d'accueil est variable en fonction des places disponibles.
- **Accueil d'urgence:** enfant n'ayant jamais fréquenté l'établissement et dont les parents ou responsables légaux ont un besoin d'accueil immédiat et temporaire qui ne se reproduira pas.

## b. LA FACTURATION

- **Les Contrats réguliers :** le montant de la prestation est annualisé, c'est-à-dire qu'il est lissé sur toute l'année. Le forfait mensuel dépend du nombre d'heures d'accueil prévu au contrat. La période estivale est déduite du contrat ainsi que la semaine entre Noël et nouvel an et éventuellement les ponts prévus. une facture est envoyée pendant les congés d'été. Les heures supplémentaires réalisées au cours du mois sont ajoutées à ce montant mensuel fixe et les absences remboursées en sont déduites. Les congés supplémentaires sont déduits au fur et à mesure de leur utilisation.
- **Les Contrats sur planning :** le montant de la prestation est calculé en fonction des heures réservées pour le mois facturé. Les heures supplémentaires sont ajoutées et les absences non justifiées sont facturées.
- **L'accueil occasionnel et l'accueil d'urgence :** le montant de la prestation facturé prend en compte le nombre d'heures réelles de présence ainsi que les absences non justifiées.

Le tarif horaire est calculé en fonction des ressources avant abattements de l'année n-2 et d'un taux d'effort défini par la Caisse nationale d'allocations familiales et calculé selon le nombre d'enfants à charge.

Les factures sont envoyées par courrier par le trésor public. Elles sont à payer directement auprès du Trésor public.



# Le projet éducatif

## Accueillir l'enfant et sa famille

C'est reconnaître l'enfant comme individu unique, avec son histoire, son développement, sa personnalité. Instaurer une relation de confiance avec ses parents est primordial pour nous. Une relation basée sur le respect, l'écoute, la transparence et le non-jugement permet une prise en charge adaptée et de qualité à l'enfant. Soutenir les parents dans leur fonction parentale et les associer à la vie de la structure fait également partie de nos priorités.

## Assurer le bien-être de l'enfant

C'est tout d'abord être à l'écoute des besoins et des émotions de l'enfant, les respecter et y apporter une réponse adaptée. Ceci en respectant ses rythmes physiologiques et sans devancer ses acquisitions. C'est également offrir un environnement accueillant, adapté, sécurisé et stimulant. Des repères de lieu, d'aménagement de l'espace, de temps et de personnes permettent d'assurer la sécurité affective de l'enfant. C'est tout simplement, l'aider à grandir sereinement dans un cadre bienveillant.

## Participer à l'éveil et l'épanouissement de l'enfant

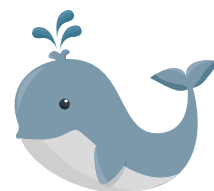
C'est proposer un environnement stimulant où l'enfant pourra évoluer à son rythme. L'éveil des sens, la créativité, la découverte, l'expérimentation mais avant tout le plaisir sont les mots d'ordre! L'expression corporelle et verbale sont favorisées à travers des jeux, des lectures, des chants, des sorties, des activités manuelles,...

## Accompagner l'enfant vers l'autonomie

C'est avant tout l'encourager, le valoriser et le guider afin qu'il parvienne à faire par lui-même. Ceci en tenant compte de son développement psychomoteur, affectif, intellectuel mais aussi de sa personnalité. C'est une étape nécessaire au développement de sa confiance en lui, de l'estime de lui et de la construction de son identité.

## Favoriser la socialisation de l'enfant

C'est aider l'enfant à trouver sa place dans le groupe. Les notions de respect, de partage, d'entraide et de coopération font parties intégrantes de notre quotidien. L'enfant va apprendre petit à petit à vivre avec ses pairs, à s'ouvrir aux autres et au monde!



# Le projet pédagogique

## I. LES MODALITÉS D'ACCUEIL

### 1. LA PREMIÈRE VISITE

Les parents prennent rendez-vous au plus tard un mois avant la date du premier jour de garde (si cela est possible) afin de rendre le dossier complet et avec tous les documents demandés, visiter la crèche et prévoir les premiers jours d'adaptation.

Ce premier contact est très important, il permet de visualiser les lieux, d'observer, de sentir « l'ambiance », de se mettre en confiance, d'avoir des informations et de comprendre le fonctionnement général.

Un dossier d'accueil (en cours de rédaction) sera remis à la famille à cette occasion.

### 2. LA PÉRIODE D'ADAPTATION

La période d'adaptation va permettre à l'enfant, aux parents et aux professionnelles d'apprendre à se connaître et installer un climat de confiance réciproque, nécessaire pour que la séparation se passe pour le mieux.

Elle s'étale en moyenne sur une semaine, juste avant l'accueil définitif. Toutefois, elle peut être modulée en fonction des besoins de l'enfant et des disponibilités de la famille.

L'adaptation se déroule le plus souvent de la manière suivante :

- La première heure, le parent reste avec l'enfant dans la structure. C'est l'occasion de découvrir le fonctionnement de la structure et de se familiariser avec la crèche. Une professionnelle échange avec l'enfant et son parent et remplit avec ce dernier une fiche renseignant les habitudes de vie de l'enfant, qui reste à disposition de l'ensemble du personnel ; ainsi l'accueil de l'enfant est individualisé et harmonisé du mieux possible avec ses habitudes de la maison. Le parent peut poser les questions qu'il souhaite et l'enfant appréhende ce nouvel environnement avec la présence rassurante et sécurisante de papa ou maman à ses côtés. La collaboration entre les parents et le personnel est indispensable.
- Il est également proposé aux parents de choisir une image (pieuvre, guitare...), qui suivra l'enfant durant son accueil à la crèche (crochet, casier, lit, sac de rangement, panniette...).

- Le lendemain, l'enfant reste seul environ une heure. Dans la mesure du possible, un des membres de l'équipe présente lors de la première heure d'adaptation est là, assurant un repère pour l'enfant et le parent.
- Puis l'enfant est accueilli sur un temps plus long (1h30 à 2h).
- Ensuite, en fonction de son âge et de son futur planning d'accueil, l'enfant participe à un moment clé de la journée (repas, sieste, activité encadrée...).
- Enfin l'enfant est présent une « petite » journée, comprenant au moins un repas et une sieste.

Si la séparation est difficile, la période d'adaptation peut être allongée ou réorganisée.

### Les repères

Les jeunes enfants ont besoin d'un environnement stable, fiable et prévisible comme base à leur sérénité physique et psychique. Ils ont besoin de repères sur lesquels s'appuyer pour être sécurisés et grandir.

L'équipe autour de l'enfant favorise la mise en place d'une relation privilégiée. Elle est un repère qui donne confiance à l'enfant, stimule son développement psychomoteur et intellectuel. Rassuré, l'enfant peut alors explorer le monde. Les repères sont représentés par le sommeil, le jeu, le repas, le change. D'où l'importance de préciser les moments de la journée et d'expliquer ce que l'on va faire.

L'enfant dispose de repères dans l'espace, en bénéficiant chaque jour des mêmes lieux où il trouvera les jeux, les livres, son propre lit dans la chambre...

L'aménagement de l'espace, répondant aux besoins des enfants, est réalisé en fonction de l'âge, de leur stade de développement et de leur taille, de manière à garantir leur sécurité (mobilier de différentes tailles...).

### Les objets transitionnels des enfants : doudous

Le doudou constitue un repère important, le rassurant en l'absence de ses parents. C'est un repère affectif essentiel qui fait le lien entre la maison et la crèche.

Au travers de l'utilisation libre de cet objet transitionnel, l'enfant apprend à se séparer en douceur de ses parents, à vivre sereinement les passages les plus délicats de son développement : poussée dentaire, apprentissage de la marche et de la propreté.... Il permet de le rassurer. C'est un outil indispensable, pour se sentir bien et nécessaire à son développement et à son bien-être.

L'enfant peut disposer de son doudou quand il le souhaite grâce à une pochette individuelle installée à la hauteur de l'enfant, facile d'accès dans la salle de jeux rose, à laquelle il accède librement. Sur simple demande il peut également disposer de sa tétine rangée dans une boîte compartimentée et nominative dans la salle de jeux verte. Ce besoin de réassurance est à respecter et n'empêchera pas l'enfant de se détacher lui-même de son «doudou» en grandissant.

## L'accueil des émotions de l'enfant

Les jeunes enfants vivent leurs émotions à « l'état brut », ils ne savent pas encore les gérer, ni même comprendre ce qui se passe pour eux. Ils les vivent dans l'instant, les ressentent dans tout leur corps.

Ils sont très vite submergés par leurs ressentis émotionnels.

L'enfant est dominé par ses émotions : quand il est triste, il est immensément triste. Quand il a peur, ce sont d'immenses paniques. Quand il est en colère, il est très en colère.

Le tout-petit ne provoque pas l'adulte : quand il est en proie à des tempêtes émotionnelles, il souffre, il ne fait pas exprès. Si l'adulte ne le console pas, ne le rassure pas, l'enfant stresse.

Lorsqu'un enfant éprouve une émotion, il a besoin d'un adulte bienveillant pour l'aider à comprendre ce qui se passe en lui.

L'enfant pourra mieux comprendre et gérer ses propres émotions avec l'aide d'un adulte qui est attentif à ce qu'il exprime. Être entendu est un besoin, exemple « tu es en colère car le jouet que tu voulais est déjà utilisé ? » est différent de « il y a d'autres jouets dans la pièce ».

Un comportement a toujours une raison. Reste à la trouver, ce qui n'est pas une mince affaire.

On accepte une émotion, pas un comportement (tu as le droit d'être en colère, mais pas de taper sur le copain lorsque tu es en colère).

On peut proposer des techniques d'expression émotionnelle : taper du pied par terre plutôt que de taper sur un copain.

Mettre des mots (tu es triste, tu es fatigué).

## L'attitude professionnelle bienveillante

Un enfant a besoin, dès sa naissance, d'être reconnu pour exister et se sentir exister.

Il va principalement se découvrir, se construire à travers le regard de l'autre et des mots qui vont lui être adressés.

Après des enfants, le professionnel doit avoir une attitude adaptée : un langage approprié, un juste ton dans la voix, un regard bienveillant, soutenant et positif, une attitude enthousiaste et respectueuse.

Le professionnel est aussi pour l'enfant un modèle : c'est l'attitude de l'adulte qui va guider l'enfant durant son temps de présence à la crèche. Donner l'exemple, l'envie, la motivation plutôt que de rappeler le cadre. Donner des consignes positives (marche doucement plutôt que ne cours pas).

L'enfant doit être entendu, écouté, accueilli tel qu'il est.

Il doit être considéré comme un interlocuteur à part entière. L'adulte lui donne les moyens d'être sujet et acteur de sa vie dans un environnement dont les limites sont pensées pour assurer sa sécurité physique et affective.

Donner des limites, c'est donner un sentiment de sécurité à un enfant mais l'adulte doit soutenir l'enfant dans le processus d'intégration des règles. Il est important que cela ne se transforme pas en relation de rapport de force. Les règles doivent être pensées pour l'enfant, qu'elles soient adaptées



à son âge et à son niveau de compréhension. A chaque fois que l'enfant est face à ses limites, il se rend compte qu'il n'est pas tout puissant, ce qui peut engendrer de la tristesse ou de la colère. Il faut laisser à l'enfant le temps d'accepter et d'intégrer la règle.

Les professionnelles doivent avoir les mêmes limites et règles. Accompagner l'enfant, lui montrer que ces règles ne sont pas « contre lui » mais pour sa sécurité, son bien-être ou celui des autres. Réfléchir à un langage adapté (éviter le non, préférer « si tu as besoin de grimper, va sur les modules).

Aider l'enfant à intégrer les limites par la verbalisation, l'empathie et non par la punition, la menace ou l'intimidation (ne pas lui demander de réfléchir en restant assis...).

Les pratiques bienveillantes offrent un cadre sécurisant à l'enfant ; cette sécurité lui permet de se construire.

Un cadre, ce sont des limites mais surtout une contenance ; il faut de la stabilité, une cohérence, une récurrence, une permanence pour créer ce cadre sécurisant. Être convaincu de ce qu'on met en place, faire ce que l'on dit.

Il faut remettre les besoins des enfants au cœur de la prise en charge : 14 besoins fondamentaux (se nourrir, dormir, etc.) mais aussi 2 besoins essentiels : besoin d'appartenir (trouver sa place) et besoin de se sentir utile et important.

### 3. LA JOURNÉE TYPE

L'équipe met en place des rituels qui permettent à l'enfant d'anticiper les événements à venir et de se repérer dans le temps. Ces rituels structurent la journée et contribuent à procurer un sentiment de sécurité à l'enfant. Il peut s'agir du lavage des mains avant chaque repas, ou du rituel d'arrivée à la crèche (enlever les chaussures, dire au revoir aux parents), ou des différents moments clefs rythmant la journée (déjeuner, sieste, goûter, arrivée des parents).

Le déroulement de la journée est sensiblement le même tous les jours :

- 7h/9h : Temps d'accueil, jeux
- 9h : Regroupement pour boire puis écouter des histoires, chanter
- Siestes pour ceux qui en ont besoin, selon leur rythme
- Changes, passage aux toilettes
- 10h : Activités plus dirigées pour les enfants qui le souhaitent (motricité, peinture, manipulation...)
- A partir de 11h-11h30 : Repas
- Puis changes, siestes pour ceux qui en ont besoin, jeux, levers
- A partir de 15h45 : goûters
- Puis jeux, départs

## II. DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

### 1. L'ACCUEIL

Tous les enfants sont accueillis à Mirabel'ange, quelque soit leur situation ou celle de leur famille. Lorsque la famille est bien accueillie, l'enfant se sentira plus en sécurité et prêt à passer une belle journée à la crèche.

Le rôle de l'équipe est de soutenir et d'accompagner l'enfant et ses parents lors de cette séparation. Le parent peut se sentir inquiet et l'enfant va réagir à ce changement différemment selon les jours.

La crèche ouvre à 7h. Les parents sonnent à la porte d'entrée et une professionnelle peut ouvrir la porte à distance. Les parents posent les manteaux, chapeaux... au crochet ainsi que les chaussures dans le casier de leur enfant. Une petite pièce est disponible pour entreposer le cosy ou siège auto si besoin. Des bancs et une table à langer sont à disposition pour le déshabillage des enfants.

Les parents valident l'arrivée de l'enfant en appuyant sur le prénom de l'enfant sur la badgeuse installée à l'entrée.

L'équipe invite les parents à entrer accompagner leur enfant dans la salle de vie. Cela permet au parent de laisser son enfant avec les copains de la crèche et de prendre le temps d'échanger avec un membre de l'équipe pour transmettre les informations afin que la journée se passe au mieux (sommeil, heure du petit déjeuner, humeur du matin, événements du week-end...). Elle note les informations sur le cahier de transmissions.

Pour cela, un professionnel se rend disponible afin d'accueillir d'enfant et assurer la transition avec le parent. Le parent peut ainsi prendre le temps de dire au revoir à son enfant avant de partir. Il est important que l'enfant comprenne que son parent parte afin de ne pas être étonné de ne plus le voir mais de savoir aussi qu'il va revenir le chercher. Des petits rituels tels que « faire coucou à la porte », chercher les chats dans le jardin permettent aussi de rassurer l'enfant en ce début de journée. Les doudous et/ou tétines peuvent être proposés si l'enfant a du mal à quitter son parent. Les jeux de la maison sont laissés dans le sac pour la sécurité de tous (petits objets, roues de voiture...).

Petit à petit l'enfant va poser son doudou ou un membre de l'équipe pourra lui proposer de le ranger dans le porte-doudou de la salle de vie. Il pourra venir le chercher lorsqu'il en aura besoin.

Les jeux proposés dans la salle sont aussi un moyen de détourner leur attention, de les distraire et de laisser libre court à leur imagination. Chacun peut aller vers l'espace qu'il préfère, là où il se sent le plus à l'aise pour débiter sa journée.

### 2. LA PAUSE BOISSON

Les enfants sont invités à s'asseoir ensemble sur le tapis vers 9h. Les professionnels leur proposent, en fonction de leur âge et de leur développement un verre, un bec verseur ou un biberon avec de l'eau (eau du robinet sauf pour les bébés)

### 3. LE CHANGE, LES SOINS CORPORELS ET L'HYGIÈNE BUCCO DENTAIRE

Les soins incluent le change, le lavage de mains, le mouchage de nez... Ceux-ci ont une fonction d'hygiène et de bien-être pour l'enfant. L'aspect relationnel au cours de ces soins est donc prépondérant. L'enfant doit se sentir rassuré. Le professionnel commence par dire à l'enfant ce qui va se passer afin qu'il se sente en confiance.

Les changes sont un moment d'échange et de communication avec l'enfant, un temps privilégié pour parler individuellement, découvrir son schéma corporel et son ressenti (c'est mouillé, froid/chaud...).

Pour les plus grands, c'est aussi un moment d'apprentissage de l'autonomie (mettre les vêtements dans son casier, essayer de se déshabiller et de s'habiller seul) participer permet d'être valorisé, de grandir. Être responsabilisé permet aux enfants de prendre confiance en eux.

Plusieurs temps de change sont fixés dans la journée :

- Après le temps de regroupement du matin
- Après le repas
- A chaque coucher et lever
- Aussi souvent que nécessaire

La professionnelle prépare le matériel nécessaire avant le début du change, garde une main sur l'enfant et ne le quitte pas des yeux. Aucun matériel ou produit ne reste à la portée de l'enfant.

L'enfant est installé sur une serviette éponge, le change est réalisé avec un gant de toilette et du savon ou du coton et du liniment.

Après utilisation, la serviette est rangée dans le casier de l'enfant ou mis au bac de linge sale en cas de selles.

Les couches, le savon, les unidoses de sérum physiologique et les mouchoirs sont fournis par la crèche. Les parents peuvent apporter du liniment et du coton s'ils le souhaitent.

Les changes sont effectués dans le respect du corps de l'enfant en apportant les soins nécessaires. De la pâte à l'eau, fournie par les parents peut être appliquée en cas de besoin.

Le tapis de change est désinfecté après chaque change et les professionnelles se lavent les mains à l'eau et au savon avant et après chaque change. Elles se sèchent les mains avec des essuie-mains à usage unique.

Si les vêtements de l'enfant sont sales, l'adulte veille à lui en mettre des propres et secs. Les habits de change, adaptés à la taille et à la saison, sont fournis par les parents.

Si nécessaire, la professionnelle réalise un lavage de nez lors du change, essentiel à la bonne respiration de l'enfant.

Les changes sont notés sur le cahier de transmission.

#### • LE PASSAGE DE LA COUCHE À LA CULOTTE

A Mirabel'ange, la demande d'aller sur le pot ou aux toilettes vient de l'enfant et non du désir de l'adulte. L'enfant exprime son envie pour imiter les autres, pour faire comme les grands, parce qu'il

n'est pas à l'aise avec sa couche souillée... L'adulte va le valoriser et l'encourager mais jamais l'obliger.

L'apprentissage est souvent plus facile à la maison, il est donc important de commencer à la maison pour ensuite continuer à la crèche. L'accompagnement des parents reste important lors de cette période (mettre des vêtements adaptés, éviter les bodys). L'équipe est présente pour encourager les progrès, échanger avec les parents sur les moments les plus appropriés pour cette nouvelle étape. Le développement de l'enfant est respecté, chacun évolue à son rythme.

Un petit « accident » n'est pas considéré comme un échec et tout est mis en œuvre pour que l'enfant vive au mieux cette étape.

## 4. LES REPAS

Les repas sont des temps forts pour l'enfant. Le rythme des enfants est respecté, nous les laissons évoluer selon leurs besoins. L'évolution de l'alimentation, l'introduction d'un nouvel aliment est à l'initiative des parents, en discussion avec l'équipe lorsqu'elle remarque des changements dans le comportement de l'enfant.

Le mobilier est adapté à la prise des repas, lorsque l'enfant ne tient pas assis, il mange dans les bras de l'adulte ou dans un transat. Il pourra ensuite manger dans une chaise haute avant de rejoindre les plus grands autour d'une table.

Les repas sont livrés en liaison froide. Une professionnelle se charge dans la matinée de prendre la température avant et après le réchauffage.

Il existe 3 textures de repas :

- Pour les plus petits un menu mixé composé d'une purée de pommes de terre, d'une purée de légumes et d'une viande ou d'un poisson mixé. Le dessert comporte une compote
- Pour les moyens qui commencent à manger des morceaux : un féculent, une purée de légumes et de la viande/poisson en petits morceaux suivi d'un laitage et d'une compote
- Pour les plus grands, le menu est composé d'une entrée, d'un plat (féculents, légumes et viande/poisson), d'un laitage et d'un fruit ou une compote

Le pain est apporté chaque jour par un des boulangers de Bayon.

Pour les enfants présentant une allergie, les parents devront apporter le repas dans un sac isotherme avec un pack de glace.

Les repas des bébés sont donnés en respectant leur rythme, suivant ses phases de sommeil, de lever. Les enfants ne sont pas réveillés pour manger, chacun déjeunera lors de son réveil. Les parents fournissent le lait et l'eau pour les biberons.

La diversification alimentaire est toujours commencée à la maison, puis les parents fournissent les légumes. Une fois que l'enfant a goûté une majorité de légumes puis les viandes et poissons, son repas peut être commandé par la crèche.

Le groupe est divisé pour les repas du midi ce qui permet à tous de profiter d'un moment plus calme pour apprécier ce temps. Les enfants les plus grands vont manger dans la petite salle avec 2 professionnelles (pour 8 enfants), les plus jeunes restent dans la salle de vie.

Avant le repas, les enfants vont se laver les mains et s'essuient avec une petite serviette individuelle qu'ils mettent ensuite dans une pаниère à linge sale.

Selon son développement, l'enfant pourra passer à table lorsqu'il tient assis sur une petite chaise. Un verre, une fourchette sont aussi donnés aux plus grands qui mangent seuls. Valoriser l'enfant dans ses nouvelles expériences lui permet de prendre confiance en lui. C'est pourquoi, les enfants sont aussi responsabilisés, ils peuvent se laver le visage et les mains avec un gant de toilette à la fin du repas, ranger leur verre sur le chariot, mettre leur bavette avec le linge sale. Apprendre à grandir, à être autonome est une grande fierté pour tous.

L'enfant n'est jamais forcé à manger. Les adultes sont présents pour aider, pour encourager à goûter afin de découvrir de nouvelles saveurs et textures.

Ce moment du repas est aussi un moment convivial, d'échange et de partage avec les enfants. Passer un repas calme permet à chacun de faire le plein d'énergie pour s'investir ensuite dans d'autres activités.

## 5. LE SOMMEIL

Les habitudes et les besoins de chaque enfant sont respectés dans les limites de la collectivité. Afin que les enfants aient des repères, chacun dort toujours dans le même lit, pour les enfants en occasionnel, ils dorment au minimum dans le même dortoir si leur lit est occupé ce jour.

Le rythme de sommeil est respecté, l'équipe observe les signes de fatigue, échange avec les parents sur les habitudes de sommeil. Le rythme est parfois différent à la maison et en collectivité mais une continuité s'instaure entre la collectivité et la maison. Il est également essentiel que les parents informent l'équipe sur les rituels, les difficultés d'endormissement afin de répondre au mieux à ses besoins et de s'adapter à chacun tout en s'adaptant à la vie collective.

L'enfant est rassuré, accompagné dans l'endormissement selon ses besoins doudou, tétine, berceuse lui sont proposés. L'endormissement est un moment où l'enfant doit être sécurisé et rassuré.

La crèche possède 3 dortoirs. Un plus spécifique pour les bébés qui sont levés et couchés selon leur rythme tout au long de la journée. Le 2<sup>ème</sup> dortoir des moyens permet généralement aux enfants qui en ont besoin d'être couchés le matin puis dans l'après-midi. Dans le dortoir des grands, la sieste débute vers 12h45-13h. Les enfants sont couchés dans des lits à barreaux ou dans des couchettes.

Les enfants sont levés au fur et à mesure de leur réveil mais ne sont pas réveillés par les professionnels. Un professionnel reste dans le dortoir des grands du début à la fin de la sieste afin de faciliter les endormissements et les levers échelonnés.

A leur réveil, les enfants sont amenées à tour de rôle dans la salle de change pour changer la couche, aller aux toilettes et s'habiller.

## 6. LE GOÛTER

Le goûter débute vers 15h45. Il est fourni, tout comme le repas, par un prestataire extérieur. Tous les enfants le prennent dans la grande salle de vie.

3 catégories de goûters sont proposées :

- Une compote pour les plus petits (complétée par un biberon de lait fourni par les parents)
- Un laitage et une compote pour les moyens
- Un laitage, un fruit ou une compote ainsi qu'un féculent (pain/gâteau sec...) pour les plus grands

Les parents peuvent apporter un gâteau (industriel avec liste des ingrédients et date de péremption) pour l'anniversaire de leur enfant. L'enfant est fier de souffler ses bougies, c'est un moment important qu'il partage avec ses amis.

## 7. LE DÉPART

Les parents doivent prévenir l'équipe si ce ne sont pas eux qui viennent chercher l'enfant. Cette personne doit figurer dans le dossier d'inscription et présenter une pièce d'identité.

En cas de changements d'horaires, les parents doivent prévenir les professionnelles afin de vérifier si l'accueil est compatible avec le taux d'encadrement et d'adapter la prise en charge de l'enfant.

Lors du départ de l'enfant, un professionnel se détache du groupe pour effectuer les transmissions de la journée (repas, activités, sieste, comportement de la journée). C'est un moment d'échange avec les parents et l'occasion d'évoquer les anecdotes de la journée. Des discussions peuvent avoir lieu avec les parents, l'équipe veille à équilibrer les points positifs et négatifs en valorisant aussi les événements vécus au cours de l'accueil. Une relation de soutien à l'enfant et à sa famille s'instaure au fur et à mesure de l'accueil. Ecouter, rassurer font partie des missions de l'équipe. Ce temps de retrouvailles entre l'enfant et l'adulte qui vient le chercher est important et vécu différemment selon les enfants. Il est important de laisser à chacun le temps de se retrouver.

## III. LES ACTIVITÉS

En plus de faire partie intégrante de son quotidien, le jeu est un besoin fondamental de l'enfant. C'est une activité essentielle qui va lui permettre de se développer du point de vue physique, intellectuel, affectif, créatif, psychologique et lui apprendre à vivre avec les autres.

Le jeu est essentiel pour l'enfant dans la construction de sa personnalité et de son identité. Il va permettre à l'enfant de s'affirmer en tant qu'individu et d'aller vers l'autonomie. Avec le jeu l'enfant apprend à interagir, à communiquer et à coopérer à l'intérieur d'un groupe. Cependant, l'objectif premier du jeu est le plaisir.

Pour que l'enfant joue, il a besoin d'être rassuré par le regard et l'attitude bienveillante et contenante d'un professionnel attentif et qu'il soit en sécurité au sein de la structure.



L'enfant peut se mouvoir librement au sein d'un espace sécurisé et sécurisant. L'aménagement d'espaces adaptés favorise le libre choix et l'accès de façon autonome.

## 1. LE JEU LIBRE

Au multi accueil, tous les enfants, quel que soit leur âge se côtoient dans une même salle

Les jeux sont des moments de socialisation, il faut apprendre à partager, attendre son tour. L'apprentissage de la vie en collectivité est parfois difficile même s'il est aussi source de plaisir. Les professionnels sont présents pour encourager les enfants à prendre confiance en eux et à trouver leur place au sein du groupe.

Ces jeux sont des moments d'observation des interactions entre enfants. Les enfants peuvent jouer ensemble, à 2, en petit groupe, leur développement est respecté, les professionnels n'ont, lors de ces moments, pas de consigne ni de règles précises. Les professionnels sont répartis dans la salle pour favoriser les interactions, gérer les conflits. L'équipe doit savoir effectuer un juste dosage entre l'attention portée à chacun, les câlins et la mise en place de contraintes et de limites pour aider l'enfant à grandir.

Différents espaces sont proposés aux enfants :

- Un espace pour les bébés où ils peuvent évoluer à leur rythme
- Un espace dînette et poupées pour imiter papa et maman
- Un coin jeux de voitures, garage pour inventer, s'amuser
- Un coin motricité avec la structure pour glisser, grimper, escalader
- Un coin bibliothèque pour découvrir les livres, rêver, imaginer.
- D'autres espaces sont créés au cours de la journée pour construire, tirer, inventer, se défouler...

## 2. LES ACTIVITÉS SEMI-DIRIGÉES

Les activités proposées aux enfants évoluent au fil de l'année et sont adaptées à leur développement, à leurs besoins.

Les activités sont un moment privilégié en petit groupe : un petit nombre d'enfants sort de la salle principale pour aller dans la plus petite salle ou dans la salle du RAM (Relais Assistantes Maternelles). Ce sont des moments d'échange, essentiels pour le développement du langage. Des activités sont proposées chaque jour même s'il n'y a pas de rendu, de production. L'adulte est alors présent pour accompagner l'enfant tout en le laissant faire, les activités sont faites par les enfants et l'adulte n'a pas à les terminer.

Les activités sont proposées mais pas imposées. Chaque professionnel propose des activités en fonction de ce vers quoi il se sent le plus à l'aise d'où l'importance du travail en équipe. L'équipe ne définit pas de planning, l'activité proposée dépend des enfants, du groupe, du temps...

Les propositions de jeux sont variées dans la journée et dans la semaine, elles peuvent être :

- Peinture, dessin, collage
- Lecture d'histoires, chansons
- Manipulation (eau, riz, semoule, pâte à modeler...)
- Jeux d'encastrement
- Jeux de construction
- Musique
- Motricité, jeux extérieurs. Un atelier d'éveil corporel est proposé 1 à 2 fois par mois par une animatrice sportive.

Ces activités sont proposées

- pour apprendre, parler, se faire plaisir
- pour découvrir des matières, manipuler, expérimenter
- pour bouger, sauter
- pour chanter, mémoriser, imaginer
- pour se calmer, ne rien faire...

### 3. LE RYTHME ET L'ENCADREMENT

L'enfant a besoin, pour s'épanouir, de trouver un cadre sécurisant. Ce dernier est impulsé par les limites et les règles établies. L'enfant doit apprendre à respecter certaines règles, celles-ci donnent des repères et une stabilité.

Les limites peuvent être sources de frustration, elles nécessitent un accompagnement de l'adulte pour les accepter. Les professionnelles de la crèche sont présentes pour expliquer et mettre en mot les émotions ressenties par l'enfant.

### 4. JEUX EXTÉRIEURS

La crèche possède une cour agrémentée de jeux : toboggan, bascule, cabane, vélos, porteurs, ballons... Nous profitons de l'extérieur dès que le temps le permet. Pour sortir, les enfants doivent avoir une tenue adaptée à la saison.

L'aménagement leur permet de courir, sauter, se défouler, de ressentir une certaine liberté. Le regard et la présence de l'adulte suffit pour que l'enfant évolue en toute sécurité. L'espace extérieur est un lieu de socialisation où il existe aussi des règles à respecter.

Lorsque le temps le permet, les plus petits sont installés à l'ombre sur une couverture.

Des promenades peuvent être parfois proposées, elles sont l'occasion de découvrir le monde extérieur à la crèche, de ramasser des éléments naturels, de nommer ce que l'on voit...

## IV. LES TEMPS FORTS

### 1. L'ÉVEIL CORPOREL

L'éveil corporel est une séance d'activités en mouvement, ludiques, adaptée aux tout-petits. Ouvert aux enfants de 12 mois à 3 ans. Les séances sont diversifiées, sécurisantes et toujours basées sur la réussite de l'enfant.

Le principe général des séances d'éveil corporel est le développement de l'enfant et son épanouissement. En effet, à travers divers apprentissages (sensoriel, moteur...) les enfants vont se découvrir et découvrir le monde extérieur. Toutes les activités proposées apportent un lot d'enrichissement aux enfants.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Favoriser l'autonomie de l'enfant en le laissant évoluer à son rythme.
- Développer les capacités sensorielles de l'enfant tel que la vue, l'ouïe et le toucher.
- Développer les capacités motrices de l'enfant comme ramper, courir, sauter...
- Maîtriser son corps : l'enfant apprend à connaître les différentes parties de son corps, à prendre conscience de son corps, à utiliser son corps dans l'environnement, à créer du mouvement avec son corps.
- Utilisation de l'imaginaire pour mettre en confiance les enfants, développer leurs capacités de compréhension et s'ouvrir sur le monde extérieur.
- Favoriser la liberté d'expression, le développement de l'imaginaire et du sens artistique à travers des temps d'expression libre à consignes ouvertes ou fermées, des pas dansés sur des comptines...
- Favoriser le développement du langage en mettant en place des verbes d'action (lancer, viser, cacher, empiler...) et en enrichissant le vocabulaire à travers un imagier selon la thématique de séance.

#### • LES ACTIONS

Présente toutes les deux semaines, une demi-journée), l'animatrice sportive de la Communauté de Communes prend les enfants par petit groupe de 4-5 maximum dans une salle d'activités libérée pour l'occasion, afin de leur dispenser la séance d'éveil corporel. Un membre de l'équipe de la structure peut l'accompagner.

Les séances sont variées et très appréciées des enfants qui sont fiers de montrer au reste du personnel ce qu'ils ont appris et pu faire avec leur corps pendant l'éveil corporel.

A l'issue de l'éveil corporel, un échange entre le personnel de l'établissement (dont l'infirmière) et l'animatrice sportive permet d'évaluer les comportements, les progressions, mais aussi les facilités, les difficultés que rencontrent les enfants.

#### • UNE SÉANCE TYPE

*Préparation de la salle* : pendant que l'équipe du multi-accueil accueille les enfants, l'animatrice sportive prépare la salle, installe le matériel nécessaire à l'activité.

*Mise en route* : l'animatrice sportive va chercher les enfants par petit groupe de 3, 4, ou 5 maximum puis les emmène dans une autre salle pour l'animation.

*Rituel de début* : Les enfants sont regroupés autour de l'animatrice sportive qui explique la thématique et le déroulement de la séance à travers une petite histoire courte, des images, une chanson...

*Le corps de séance* : 2, 3 activités ludiques de 4, 5 minutes chacune ou chaque enfant s'exprime selon les consignes données par l'animatrice sportive.

Exemples : jeu de mime et d'imitation, jeu de courses, jeu de balles, jeu d'apposition, jeu de construction, parcours de motricité...

*Retour au calme* : Les enfants sont regroupés autour de l'animatrice sportive qui propose une dernière activité pour se calmer, se détendre.

*Rituel de fin* : revenir sur la séance avec les enfants, demander leur ressenti avant de repartir rejoindre leurs camarades et changer de groupe.

## 2. L'HEURE DU CONTE

Depuis Novembre 2020, l'accueil des classes à la bibliothèque étant suspendu en raison de la crise sanitaire, Sabrina, agent de la bibliothèque Intercommunale Marie Marvingt situé à Bayon se déplace pour partager un moment de lecture et d'histoires avec les enfants des cinq multi-accueils du territoire.

Elle intervient une à deux fois par mois dans chacune d'entre elle. Les jours sont fixés les mardis et jeudis matin en fonction d'un calendrier bien défini. L'intervention se fait par groupe de 3 et dure 15 à 20 mn. Divers supports sont utilisés comme les livres, le kamishibai et les tapis lecture. Les histoires **font appel à leur imagination et aident au développement du langage de l'enfant**. Il découvre de nouveaux mots, ainsi que les lettres, les formes et les couleurs et même les textures.

Ainsi, chaque enfant peut bénéficier de ce temps calme et captivant d'histoires.

En plus d'animer ce temps d'histoires, Sabrina ne lit pas seulement les livres aux enfants, elle favorise la participation de l'enfant en utilisant des livres à clapet, à toucher. Les enfants peuvent manipuler les livres ou même venir toucher le tapis lectures.

## 3. LES FÊTES AU MULTI-ACCUEIL

Tout au long de l'année, les familles sont invitées à participer à la vie de la structure.

Selon les années, Noël, le partage de la galette, une fête en fin d'année scolaire peuvent être proposées aux familles. Pour ces occasions, les familles sont conviées pour venir partager un moment festif, convivial et ludique autour d'un goûter. Ces instants permettent aux familles de se rencontrer et d'échanger entre elles ainsi qu'avec les professionnelles, sur un temps qui sort du quotidien. Les enfants apprécient tout particulièrement ces temps exceptionnels, qui leur permettent également de faire partager à leurs parents un petit moment de leur vie à la crèche.

## 4. LA SORTIE DE FIN D'ANNÉE

Une sortie de fin d'année est programmée et a généralement lieu au mois de juin. Elle concerne les enfants qui quittent le multi-accueil pour faire leur rentrée scolaire au mois de septembre.

Elle est pensée et organisée en équipe, en lien avec le projet éducatif de la structure. Les parents sont sollicités afin d'accompagner les enfants.

C'est un moment de partage, de découverte en dehors du cadre et du quotidien de la crèche. Elle permet aux enfants, de faire de nouvelles expériences, d'apprendre, de s'amuser et tout ceci entre copains.

En bref, passer un bon moment et créer des souvenirs avant une nouvelle grande étape !

Quelques exemples des sorties réalisées les années précédentes :

- Voyage en train à l'aquarium de Nancy
- À la ferme Ste Catherine à Velle sur Moselle

D'autres sorties peuvent également avoir lieu durant l'année, en fonction des moyens humains, financiers, des opportunités et des projets en cours.

## 5. LE SPECTACLE DE NOËL

Chaque année, un spectacle est proposé pour les enfants au moment des fêtes de Noël. Il peut s'agir :

- D'un spectacle dans une salle des fêtes proposé pour plusieurs crèches de la CC3M suivi d'un petit goûter
- D'un spectacle plus intime proposé dans chaque structure (conte, marionnettes...)

Ce sont des moments magiques et festifs pour les enfants, à partager avec leurs parents et les professionnelles de la crèche. C'est aussi l'occasion pour les enfants de découvrir la culture de la danse, de la chanson, de la musique, de s'ouvrir vers de nouveaux horizons.

## 6. LE JARDIN

Grâce à la mise en place de 2 carrés potager, les enfants vont manipuler la terre, semer et planter.

Ce jardin accompagne l'enfant dans ses découvertes en mettant du sens sur le développement des plantes ou des fleurs par leur couleur, leur odeur, leur taille... L'enfant est sensibilisé au rythme des saisons, développe sa motricité fine grâce à l'arrosage, au fait de semer ou planter.

Il prend plaisir à voir la nature grandir, les fruits pousser et se développer.

# V. LA PRISE EN CHARGE DE LA SANTÉ

## 1. ÉTAT DE SANTÉ DES ENFANTS

A l'arrivée dans la structure, les parents donnent à l'équipe les informations sur la santé, l'état général de leur enfant. S'il n'est pas en forme, a eu de la fièvre, une maladie particulière, l'équipe prend en note et surveille plus particulièrement cet enfant.

Au cours de la journée, l'état général de l'enfant peut se détériorer ou s'améliorer. Si l'enfant présente des signes d'hyperthermie (fièvre) tels que les yeux brillants, les joues rouges, le front chaud... Sa température est vérifiée à l'aide d'un thermomètre auriculaire. Chaque enfant a un embout personnel. Si la température de l'enfant est à 38°, l'enfant est découvert et hydraté. Sa température est ensuite régulièrement vérifiée pour suivre son évolution. Si cette dernière augmente avec ou sans symptôme(s) associés les parents sont informés.

Si la température est supérieure ou égale à 38,5° un membre de l'équipe appelle alors les parents pour les informer de l'état de l'enfant afin qu'ils puissent s'ils le souhaitent prendre un rendez-vous chez un médecin, venir chercher l'enfant un peu plus tôt lorsque cela est possible. Il leur sera demandé leur accord pour administrer du doliprane suspension. Ce dernier sera donné par une auxiliaire de puériculture et sera adapté au poids de l'enfant (une ordonnance du médecin de l'enfant est nécessaire ainsi que l'autorisation écrite des parents). Une feuille de température est remplie en deux exemplaires, un pour les parents et un pour la crèche.

Passer une journée dans le bruit, avec les copains qui jouent, pleurent, rien n'est pas toujours facile lorsqu'un enfant est malade. Au cas par cas, nous apprécions donc le bien-être de l'enfant pour discuter avec son parent de sa prise en charge. Les parents peuvent aussi appeler en cours de journée pour se tenir informés de l'évolution de la santé de leur enfant.

La liste des maladies à éviction est inscrite dans le règlement intérieur.

## 2. MISSIONS DE L'INFIRMIÈRE

Une infirmière est présente en alternance sur les cinq multi-accueils de la CC3M. Elle est joignable par téléphone par les différentes équipes si elles ont besoin d'un avis ou conseils médicaux sur une situation précise.

Elle organise les visites médicales obligatoires pour les enfants de moins de 4 mois qui entrent au multi-accueil avec le médecin de crèche et le parent.

Elle garantit la sécurité et le bien être des enfants.

Elle gère des éventuelles urgences qui surviendraient sur le multi-accueil : réaction allergique, plaie profonde, chute sur la tête...

Elle forme le personnel et les enfants aux bonnes pratiques en termes d'hygiène : lavage des mains, lavage des dents...

Elle fait la liaison avec les parents et peut être amenée à échanger avec eux sur la prise en charge d'un souci de santé concernant leur enfant: difficulté de sommeil, difficulté de transit.

Elle organise et veille à la mise en place d'un PAI (Projet d'accueil individuel) lorsqu'il se révèle nécessaire.

Elle élabore des protocoles d'urgences et de prévention et anime des temps d'échange sur des thèmes paramédicaux avec la collaboration de partenaires : médecin, orthophoniste, psychologue...

Elle crée des outils pour le suivi de problème spécifique qui touche certain enfant: suivi du transit, suivi de l'alimentation.

Elle aide l'équipe pour l'accueil d'un enfant porteur d'un handicap en participant au travail effectué en amont pour que toutes connaissent les spécificités de l'enfant et l'accueillent dans le respect de son rythme, de son identité et de ses besoins propres.